

**Acte additionnel n° 01/2003 portant nomination des membres de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**

**LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT**

**DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

**Vu** le Traité de l'UEMOA, notamment en ses articles 16, 17 et 18 créant la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et définissant ses fonctions ;

**Vu** l'article 27 dudit Traité, déterminant la composition de la Commission de l'UEMOA, tel que modifié par l'Acte Additionnel n° 03/97 en date du 23 juin 1997 ;

**Vu** l'Acte additionnel n° 01/99 du 28 janvier 1999, portant nomination des membres de la Commission de l'UEMOA ;

**SOUCIEUSE** d'assurer le fonctionnement régulier des Organes de l'Union, en l'occurrence, la Commission ;

**SUR** propositions des Gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo ;

**DECIDE :**

**Article premier :**

Sont nommés membres de la Commission de l'UEMOA :

- Monsieur Félix Essou DANSOU, au titre de la République du Bénin ,
- Monsieur Frédéric Assomption KORSAGA, au titre du Burkina Faso,
- Monsieur Eugène YAI, au titre de la République de Côte d'Ivoire,
- Monsieur Rui Duarte BARROS, au titre de la République de Guinée-Bissau,
- Monsieur Soumaïla CISSE, au titre de la République du Mali,

- Monsieur Ibrahim TAMPONE, au titre de la République du Niger,
- Monsieur Moussa TOURE, au titre de la République du Sénégal,
- Monsieur Tchaa-Kozah TCHALIM, au titre de la République Togolaise.

**Article 2 :**

Le présent Acte Additionnel entrera en vigueur le 1er mars 2003 et sera publié au Bulletin officiel de l'Union.

Fait à Dakar, le 29 janvier 2003

Pour la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Le Président

**Abdoulaye WADE**

—